

Engendrement de réactionnaires : La guerre "féministe" sur les technologies de reproduction

Traduction de Dominique Mennesson du texte de :

Wendy McElroy | Édition de décembre de 1994|

Breeder Reactionaries The "feminist" war on reproductive technologies

"Une femme de 59 ans Donne naissance à des jumeaux le Jour de Noël!"

Bien qu'il se lise comme tel, ce n'est pas un titre d'Enquirer National. Plus tôt cette année, les journaux réputés autour du globe se sont dépêchés de dire qu'une femme d'affaires britannique de 59 ans avait mis au monde deux enfants en bonne santé à partir d'ovules données qui avaient été implantés dans son utérus. Elle a été bientôt dépassée par une femme italienne enceinte de 62 ans, qui a voulu qu'un bébé remplace son seul enfant, un fils qui était mort dans un accident.

Ensuite une femme noire a donné naissance à un bébé blanc et le monde a affronté une foule des nouvelles questions : devrait-on permettre à des parents de choisir l'apparence de leurs enfants ? Ou le sexe ? Les bébés "de créateur" devraient-ils être encouragés ? Ou les nouvelles technologies de reproduction qui permettent de telles possibilités devraient-elles être interdites, comme plusieurs nations européennes essaient en ce moment de le faire ?

Les procédures controversées provoquant un tel basculement couvrent un certain nombre de technologies complètement accomplies aussi bien que certaines encore dans les stades de développement. Elles incluent : le don de sperme, par lequel une femme est inséminée avec le sperme de quelqu'un d'autre que son partenaire; le don d'ovules par lequel une femme devient enceinte avec un ovule donnée par une autre; la congélation de sperme; l'adoption d'embryon, par laquelle un ovule donnée et du sperme se développent en embryons; la congélation d'embryons; et le dépistage au niveau de l'embryon. Le monde a parcouru un long chemin depuis que Louise Brown est devenue le premier bébé d'éprouvette en 1978.

La revendication principale de technologies de reproduction est qu'elles donnent plus de choix aux gens et plus de flexibilité dans un domaine auparavant gouverné par la chance biologique et ses limites. Et, malgré les titres sensationnels, les bénéficiaires typiques de technologies de la reproduction sont des individus en âge de procréer. Enfin, la prolifération de nouvelles options signifie que les implications sociales des nouvelles technologies de reproduction donnent le tournis. À l'année 2000, par exemple, plus de 2 millions d'enfants auront été nés à la suite de l'insémination artificielle, estime Roxanne Felshuch des Laboratoires IDANT. Principalement, les femmes peuvent régler leurs horloges biologiques à volonté. Au lieu d'avoir des enfants pendant leurs années de carrière maximales, les femmes peuvent attendre jusqu'à la retraite pour élever une famille. Un bébé simple peut avoir maintenant plus de deux parents, dont tous pourraient mourir de la vieillesse avant qu'il ou elle commence à perdre ses dents de lait. Si les expériences récentes sur les souris sont une indication de choses à venir,

une femme pourrait faire avorter d'un fœtus femelle et, en utilisant ses ovaires et ovules, donner naissance plus tard à son propre petit-enfant.

La perspective d'une telle révolution de reproduction lève des questions éthiques importantes et vexantes. Par exemple, avec deux ensembles possibles de "parents", comment les cours devraient-elles juger des revendications de garde ? Qu'est-ce qui empêchera des gouvernements de réquisitionner cette science pour produire "de meilleurs" citoyens ? Les femmes seront-elles pressurisées pour avorter des fœtus "défectueux" ? Qui définira ce qu'est un défaut ?

Et, parce qu'elles utilisent souvent des donneurs, les nouvelles technologies de reproductions lèvent aussi beaucoup de questions sérieuses à propos des droits individuels et du droit des affaires. Les donneurs ont-ils des droits au-delà des obligations contractuelles délimitées chirurgicalement ? Est-il possible de sous-traiter la maternité - ou la paternité - elle-même ? Le Parlement et les cours ont commencé à traiter ces questions et, si l'affaire de Baby M de l'année 1987 est une indication, les réponses finales seront sûrement longues et difficiles à venir.

Ceux-ci sont le type de questions qui influenceront la discussion sur les technologies de reproduction pendant la prochaine décennie. Effectivement, elles promettent de changer la procréation elle-même. Les femmes peuvent vouloir maintenant avoir des enfants quand, où et avec qui que ce soit qu'elles veulent.

Un tel changement fondamental inspire inévitablement des promoteurs et des détracteurs et, dans la cacophonie entourant les nouvelles technologies de reproductions, vous croiriez que les féministes seraient parmi les avocats les plus dévoués pour libérer le corps d'une femme des restrictions de nature. Cela, enfin, a été un des buts principaux du mouvement féministe depuis son commencement. Comme Shulamith Firestone a écrit dans le classique féministe des années 1970, "La Dialectique du Sexe : le Cas de la Révolution Féministe", la première demande pour n'importe quel système alternatif doit être... La libération des femmes de la tyrannie de leur biologie reproductrice par chaque moyen disponible..."

Les nouvelles technologies de reproduction, comme la contraception efficace et l'accès légal à l'avortement, semblent fournir aux femmes "le choix" central à pratiquement tous les types de féminisme. Ne sont-elles pas des éléments de la "liberté reproductive" qui a été si passionnément contestée à la Conférence internationale des Nations Unies de la Population et du Développement tenu au Caire ? Vous penseriez seulement que le Pape et d'autres traditionalistes reproducteurs pourraient critiquer de telles technologies. Et vous croiriez que les féministes manifesteront leur joie maintenant que leur revendication de longue date - "le corps d'une femme, le droit d'une femme" - est en cours d'accomplissement.

Mais vous vous tromperiez. Quand les féministes de haut profil ont fait commenté ce thème, elles n'ont pas mâché leurs mots dans leurs attaques sur ces nouvelles technologies de reproductions, allant des innovations dans les méthodes de contrôle des naissances aux raffinements de dans les techniques in vitro. Considérez les mots de Janice Raymond, le professeur d'études féministes à l'université de Massachusetts et auteur de « Femmes comme des Utérus ». Raymond dénigre les technologies comme "abus reproductif", "produit de l'économie spermatique du sexe et de la reproduction" ou "spermocratie" et "pornographie médicalisée".

Ce refus n'a rien à voir avec les questions éthiques posées ci-dessus. Les personnes critiques telles que J. Raymond sont des féministes radicales qui considèrent que les hommes et les femmes font parties de classes politiques séparées, avec les intérêts qui radicalement - et nécessairement - sont en conflit. Dans le système de convictions idéologiques des féministes radicales, n'importe quelle chose développée dans "le patriarcat" - le "réseau sans couture d'oppression masculine" que les féministes radicaux disent caractériser notre monde - doit être condamné, sans tenir compte des avantages apparents pour les femmes.

Les féministes radicaux s'appellent quelquefois "les post-marxistes", mais la distance prise avec Marx - ou Engels, d'ailleurs, n'est pas claire. Comme Marx, ils ont tendance à percevoir le capitalisme comme système particulièrement fondé sur l'exploitation, et comme Engels, ils le voient comme la racine de toute l'injustice de genre. Plus important, les féministes radicaux s'appuient sur un structuralisme marxiste comme modèle d'analyse. Dans l'analyse marxiste traditionnelle, une base économique particulière (c'est-à-dire, le capitalisme) crée une superstructure particulière ou une culture qui simultanément camoufle et perpétue cette base économique. Le processus est assez subtil pour que les gens dans le système même ne pensent pas qu'ils en font partie, étant exploités beaucoup moins par cela. C'est pour cela que les ouvriers ont besoin d'être organisés; "la conscience de classe" étant réprimée par la superstructure. Et parce que la superstructure est déterminée par la base économique, n'importe quelle tentative de changer la superstructure sans fondamentalement changer la base économique est dénuée de sens. Dorénavant, des hausses dans les salaires et des avantages peuvent sembler progressifs, mais, parce qu'ils apaisent des ouvriers, ces hausses travaillent en fait pour étayer un méchant système.

Les féministes radicaux ont pris cet argument fondamental et ont substitué des relations de genre aux relations économiques. À la place du capitalisme, il y a le patriarcat (dont, il devrait être noté, que le capitalisme en est une manifestation); à la place de l'exploitation de classe, il y a l'exploitation de genre. Les développements profitant apparemment aux femmes - telles que de plus longues durées de vie, les pilules contraceptives, l'accès augmenté à la propriété, à la richesse et à l'éducation - maintiennent en fait le statu quo patriarcal.

Le patriarcat, disent les féministes radicaux, est un cancer inculqué si profondément dans notre culture que même la langue avec laquelle nous parlons et pensons renforce la dominance mâle : le mot l'histoire (his-story) plutôt que her-story (donc histoire précédé de « sa ») en est simplement un exemple évident parmi de nombreux. Pour les féministes radicaux, alors, les nouvelles technologies de reproduction sont particulièrement odieuses pour deux raisons. Premièrement, elles sont une création d'une "science mâle" qui cherche à dominer la nature plutôt que de s'y ouvrir. Déjà convaincues que l'organisation médicale a été faite pour contrôler les femmes, les féministes radicaux insistent que les nouvelles procédures apparemment libératrices sont en fait une autre tentative d'exploiter les fonctions reproductrices féminines et transformer les femmes en usines à bébés sous direction masculine. Deuxièmement, les bases juridiques sur lesquelles les nouvelles technologies de reproduction seront exécutées reposent sur des notions de droits individuels, d'intérêts personnels mis au grand jour et de droit des affaires - que les féministes radicaux voient comme les extensions de l'exploitation induite par le système capitaliste.

Les arguments ci-dessus peuvent paraître absurdes et contradictoires – comme nous le détaillerons bientôt. Mais parce que les féministes radicales sont presque les seules femmes dans le mouvement féministe à discuter les implications des nouvelles technologies de

reproduction, elles bénéficient d'une influence immense sur les termes de discussion. Au niveau universitaire, elles président souvent des programmes d'études féministes et occupent des positions administratives. Les féministes radicales définissent aussi les termes de la discussion sur la procréation à l'extérieur de l'académie. Les étagères de bibliothèques et de librairies sont pleines des travaux féministes radicaux publiés par des éditeurs importants, dont tous argumentent contre de nouvelles technologies de reproduction. Ceux-ci incluent : la « Laboratoires vivants », par Robyn Rowland; « La Machine-Mère », par Gena Corea; « Les Politiques de Reproduction », par Mary O'Brien; et de telles anthologies comme « Fait sur Commande : le Mythe du Progrès de la Procréation et du Génétique »; « Femmes Fabriquées par l'Homme : Comment les Nouvelles Technologies Reproductrices Affectent les Femmes »; et « Femmes Éprouvettes ».

Les féministes radicales forment même le processus politique qui contrôlera et régulera l'accès à et les renseignements sur les nouvelles technologies de reproduction, ainsi. Janice Raymond, par exemple, a témoigné contre les conventions de gestation pour autrui devant la Chambre du Comité de Pouvoir judiciaire du Michigan en 1987. Le Sixième Congrès de Santé Féministe international, tenu en 1990, a émis un premier texte d'opposition, entre autres, au développement de vaccins contraceptifs. Au Canada, les groupes tels que le Comité d'Action national du Statut des Femmes ont préparé des études et une statistique dans l'espoir de restreindre les cliniques de fertilité.

Les critiques s'opposant à la position féministe radicale ont tendance à être éloignées du monde des études de genre; et par conséquent, elles sont souvent écartées comme non pertinentes ou hors de propos par les féministes radicales. Par exemple, John Robertson, Professeur de loi à l'université de Texas, a soutenu que, parce que le droit de se reproduire découle des garanties constitutionnelles liées au respect de la vie privée qui garantissent des *Roe v. Wade* et *Griswold v. Connecticut*, l'accès aux nouvelles technologies de reproduction devrait être de la même façon protégé. Mais comme les féministes radicales écartent la Constitution américaine comme un document écrit par et pour les mâles possédant des esclaves blancs, elles rejettent tout mention du respect de la vie privée parce qu'il place des droits procréatifs au-delà des considérations des valeurs féminines de justice sociale et d'éthique sociale. Le droit au respect de la vie privée, disent les féministes radicales, est juste une autre tentative d'attacher la procréation à la tradition dominée par le mâle des droits de propriété.

Il vaut la peine, alors, d'examiner et réfuter dans ses propres termes le refus féministe radical des nouvelles technologies de reproduction. En regardant la désinformation et l'illogisme de leurs attaques sur la science et l'individu - par opposition aux droits collectifs, les implications de la façon de penser féministe radicale deviennent claires. Elle ne demande rien de moins qu'une "révolution de genre" qui renverserait les droits individuels, la propriété privée et toute autre institution souillée par le patriarcat. "Pour arrêter... des abus systématiques contre [les femmes]," écrit Andrea Dworkin en 1976 dans son livre « Notre Sang », "Nous devons détruire la structure même de culture que nous connaissons, son art, ses églises, et ses lois."

Et, évidemment, sa science. Les objections féministes radicales aux aspects technologiques des nouvelles technologies de reproduction sont en fait une application spécifique d'un plus grand argument antiscientifique. "La science" cherche la connaissance "objective"; c'est dorénavant à l'opposé du féminisme radical, qui cherche à articuler des voix "subjectives". Où la méthode scientifique souligne l'évidence et des résultats vérifiables, les féministes vont privilégier des expériences individuelles. Dans un journal livré à la 2ème Conférence

d'Association d'Études Féministe Annuelle en 1980, le chercheur Judith Dilorio a décrit la méthodologie féministe en ces termes : "les chercheurs utiliseront le contact de première main, immédiat et intime avec leurs sujets au cours de l'observation directe et de l'analyse réfléchie, en retirant de ce contact ou de ses propres observations expérimentales de ce qui est dit et fait pour en relater les dimensions subjectives et objectives." Cette forme de recherche, que l'on a appelé "l'analyse expérimentale", peut être constatée dans l'approche féministe du harcèlement sexuel. Le ressenti d'une femme d'harcèlement allégué (par ex, elle s'est sentie menacée) est pris comme la preuve qu'il s'est produit.

Pour les féministes radicales, "la vérité scientifique," comme autre sorte de vérité, n'est rien d'autre que ce que les scientifiques déclarent être. La science est juste encore un "discours" parmi les alternatives en concurrence; sa revendication de rationalité, investigation désintéressée et valeur prophétique sont des vanités rhétoriques simplement masculines conçues pour lui donner une apparence d'autorité. Contrairement à la façon dont la science est d'habitude discutée, disent les féministes radicales, la science n'est pas sans valeur. En cherchant à analyser et contrôler la nature, elle personnifie la même philosophie de patriarcat.

Comme la technologie est une excroissance - effectivement, une servante - de la science, elle est par définition contre la femme, même quand elle fournie en apparence plus d'options. Ainsi, dans l'essai « Comment les Nouvelles Technologies Reproductrices Affecteront Toutes les Femmes », écrit la journaliste Gena Corea, "Les technologies seront utilisées par les médecins pour des buts apparemment bienveillants. Ces médecins au regard gentil peuvent même parler avec une rhétorique féministe libérale, en défendant passionnément le droit d'une femme à décider que ces technologies, et contrôler/escroquer son propre corps."

Ailleurs, G. Corea a exposé, "les nouvelles technologies de reproduction représentent une escalade de violence contre les femmes, une violence camouflée derrière les termes médicaux." Son attitude dérisoire est résumée par ses commentaires du curetage d'embryon, une procédure clé dans l'insémination artificielle par laquelle un embryon est séparé de l'utérus : "C'est fait dans les vaches," écrit-elle. L'implication est claire, écrit-elle, les hommes voient les femmes et les vaches pareillement comme les animaux domestiques.

G. Corea persiste dans la liaison de la technologie au patriarcat. L'anthologie ironiquement intitulée « Les Technologies Curatives : Perspectives Féministes », par exemple, écarte pareillement l'échographie fœtale - qui a été annoncée comme un salut pour la mère et l'enfant - comme le résultat "de mâles et de valeurs masculines" et de la fusion "des milieux d'affaires et des systèmes de santé... une autre alliance masculine."

Même le contrôle des naissances, pourtant sacro-saint chez les féministes, est redéfini comme l'oppression. Dans l'essai « Dans Son Image : la Science et la Technologie », partie de l'anthologie de 1992 « Twist and Shout », Heather Menzies explique comment les contraceptifs féminins sont en fait des outils de patriarcat : "je n'ai pas vu immédiatement la pilule ou le stérilet comme sinistres; j'ai commencé à les voir, cependant dans le contexte, dans le cadre d'un plus grand système... Ils sont une partie de l'expression particulière du rôle de reproduction dans la société de production et de consommation et l'expression particulière du problème du servage des femmes à leurs propres corps."

Aussi longtemps "que le contexte" est le patriarcat (et pour les féministes radicaux, le contexte est toujours le patriarcat), les technologies de reproduction de n'importe quelle sorte sont oppressives par nature. De plus, elles "marginalisent" le rôle de femmes dans le

processus de naissance. Par la médicalisation de l'accouchement, on dit que les femmes perdent le monopole de pouvoir de donner la vie qu'elles appréciaient autrefois. (L'histoire, il devrait être noté, ne sourit pas sur cette interprétation. Au 17ème et le 18ème siècle l'Europe, par exemple, quand l'intervention technologique dans l'accouchement était pratiquement inconnue, les enfants avaient seulement une chance de 50 pour cent de vie jusqu'à leur premier anniversaire. Les femmes avaient une chance de 10 pour cent de mort pendant l'accouchement et une chance de 20 pour cent de devenir invalide, blessées par les sages-femmes, qui crevaient communément le sac amniotique avec les ongles sales.).

Mais le rejet féministe radical de la science a des fondations défectueuses. Les féministes radicales invalident la science en raison du fait qu'elle est, comme toutes les autres formes de connaissance humaine, nécessairement sélective et temporaire. Ce qui revient à dire que, pour traiter la vaste quantité de données dont nous sommes bombardés à chaque pas, les individus sélectionnent ce qu'ils considèrent être important. Cela n'est cependant pas l'évidence d'un parti pris (patriarcal ou autrement), mais simplement une description du fonctionnement du cerveau humain. Le parti pris réel se produit seulement quand les êtres humains refusent de réexaminer ou modifier leurs conclusions dans la lumière d'un doute raisonnable.

Plus qu'ailleurs, les méthodes de recherche scientifiques admettent consciemment les limites de la connaissance humaine : C'est pour cela que les théories sont continuellement révisées, actualisées et changées pour mieux prendre en compte et contrebalancer ces phénomènes. La recherche de la vérité est un processus de choix et d'intégration des données et des expériences. Précisément ce qui distingue le discours scientifique est sa volonté d'évaluer ses hypothèses d'une telle façon que les observateurs impartiaux peuvent vérifier ou réfuter des résultats.

Invalider un domaine d'étude parce qu'il sélectionne et révisé ses connaissances - parce qu'il décide quelles données sont pertinentes pour répondre à ses interrogations – c'est exclure la possibilité pour les humains de développer une connaissance dans n'importe quel domaine, y compris le féminisme. Il est curieux de noter, cependant, qu'en dépit de leur dénégation de l'objectivité et de l'existence d'une vérité, les féministes radicales semblent capables de se réclamer de la connaissance absolue quand il s'agit de condamner le patriarcat et la technologie. S'ils ne tiennent pas consciemment des propos mensongers, les féministes radicales sont au moins prises au piège d'une contradiction importante : leur propre position réfute leur revendication.

Les féministes radicales tombent dans une contradiction semblable quand on aborde leur deuxième objection importante aux nouvelles technologies de reproduction : le contexte juridique dans lequel elles seront choisies. Elles doivent traiter la question morale enveloppée dans la philosophie féministe "du corps d'une femme, le droit d'une femme". Tout spécialement, elles doivent aborder la question du choix, du droit de chaque femme à décider pour elle à quelles procédures médicales elle veut consentir.

Que disent les féministes radicales aux femmes qui choisissent de "médicaliser" le processus de naissance en utilisant des appareils tels que ceux d'échographie fœtale ? Ou aux nombreuses femmes qui dénichent de nouvelles technologies pour avoir un enfant ? Ou aux femmes qui veulent être des gestatrices ? Les féministes radicales nieraient-elles à ces femmes le droit d'exercer un choix médical sur leurs propres corps ?

En un mot : Oui.

Dans « Femmes Utérus », Janice Raymond écrit, "les Féministes doivent dépasser leur choix et leur consentement comme une norme pour la liberté féminine. Avant le consentement, il doit y avoir une autodétermination pour que le consentement ne se limite pas simplement à dire oui aux différentes options disponibles." Ici, les féministes radicales essaient d'établir un conflit entre le choix et l'autodétermination. Elles reconnaissent que certaines femmes ont l'air de choisir des procédures tel que dans la fécondation in vitro. Mais elles refusent de reconnaître que ces femmes choisissent réellement, ou même qu'elles en soient capable de le faire, parce que les différentes possibilités sont toutes délimitées par le doublon diabolique masculin de la technologie et du marché libre. Le vrai choix sera possible pour les femmes seulement quand elles seront libérées de l'oppression, disent les féministes radicales.

Ainsi, le cadre de discussion est déplacé du choix vers l'autodétermination, de la liberté sexuelle ou reproductive à la libération du sexe. Ce changement doit être inconfortable idéologiquement pour beaucoup de féministes radicales qui ont pris fait et cause une fois "pour le choix" dans les termes « sans entraves », mais il offre un avantage distinct. Elles peuvent rejeter les femmes qui choisissent les nouvelles technologies de reproduction au nom du manque d'autodétermination. Elles peuvent aussi s'affranchir de la possibilité de tels choix embarrassants dans le futur en les interdisant simplement. Cette idéologie en deux temps leur permet de glisser sur la tension incroyable inhérente dans leurs revendications en concurrence : 1) les Femmes doivent contrôler leurs fonctions reproductrices 2) Certains choix procréatifs sont inacceptables. La position féministe radicale n'est pas simplement un refus du mauvais choix. Elle va jusqu'à la dénégation de la capacité des femmes de choisir n'importe quoi.

Si le refus spécifique de la technologie provient d'un argument d'anti-science général, la dénégation du choix des femmes fait partie d'un rejet plus large du patriarcat. Considérez ces deux vérités indépassables : Premièrement, chaque choix est fait sous l'influence d'une culture (ou de cultures). Deuxièmement, la même notion de choix - de choisir une chose au lieu d'une autre - implique un choix limité. C'est vrai pour les femmes aujourd'hui et ce serait vrai dans le futur pour les femmes dans une utopie féministe. Affirmer que de telles influences nient d'une façon ou d'une autre le libre arbitre d'une femme - - et le droit de contrôler son propre corps - c'est refuser que quelqu'un, homme ou femme, choisisse réellement. Cela dépouille les femmes de la seule défense qu'elles ont vraiment contre les influences destructives : la capacité d'agir librement dans leur propre intérêt personnel.

À cela, les féministes radicales répondent que la technologie patriarcale et le marché libre ne sont pas de pures influences; ils sont des formes de coercition violente, comme les fusils appuyés contre les tempes de femmes. Effectivement, la technologie et le capitalisme exercent une telle pression fascinante qu'une action directe est inutile pour embrouiller des femmes évidemment faibles d'esprit et manquant de volonté. Gena Corea illustre comment cela opère dans son essai « Comment les Nouvelles Technologies Reproductrices Affecteront Toutes les Femmes ». Les femmes faibles se trouveront éblouies par les pressions culturelles pour utiliser des technologies de reproduction. "Aucune action directe ne sera nécessaire pour nous faire finir par accepter un don d'ovules - c'est-à-dire nous interdire de nous reproduire," prédit Corea. "Le contrôle de conscience le fera très bien." Ce passage met à nu l'incapacité du féminisme radical à traiter le désaccord. Les femmes qui sont en désaccord avec nous, indiquent les féministes radicales, sont simplement des dupes du patriarcat.

L'ironie va dans toutes les directions. Depuis des siècles, les hommes ont déclaré que les femmes ne connaissent pas leurs propres personnalités, que l'on ne peut pas leur confier des

décisions importantes. Maintenant, les féministes radicales émettent la même vieille ligne patriarcale. Comme elles définissent les femmes comme "une classe" opprimée à qui est refusée le choix, elles doivent attaquer même le concept de choix individuel parce qu'il menace la solidarité de classe.

L'expression la plus dramatique du mépris des féministes radicales pour le choix individuel est leur refus passionné de la gestation pour autrui, par laquelle une femme accepte de porter un enfant pour une autre. Essentiellement, elles demandent la prohibition des conventions de gestation pour autrui, parce qu'il serait dit que de tels arrangements convertit les femmes en objets se reproduisant contre leur volonté.

En témoignant devant la Chambre du Comité de Pouvoir judiciaire du Michigan en octobre 1987, Janice Raymond s'est insurgée contre les conventions de gestation pour autrui : "[ils] devraient être rendus nuls au nom de l'ordre public... ils renforcent la subordination des femmes en faisant des femmes des objets, des articles reproducteurs." Remarquez que J. Raymond caractérise des femmes comme des objets passifs et les conventions comme des agents actifs. Bien que la femme fasse en fait la convention, J. Raymond en parle comme si la situation était l'inverse.

L'opposition du féministe radical contre les conventions de gestation pour autrui a été expliquée clairement et en détail par Phyllis Chesler 1990 dans son essai « les Mères en procès : la Garde et Baby M » publié dans la collection « Libéraux Sexuels et Attaque du Féminisme ». C'était la bataille pour la garde de l'enfant qui est survenue en 1987 avant que la Cour supérieure du New Jersey ne décide. La mère porteuse a cherché à obtenir la garde de l'enfant conçu avec le sperme fourni par le couple infertile qui avait fait appel à ses services.

"Certains féministes," a écrit Chesler, "ont dit ' Nous devons avoir un droit de faire des conventions. C'est très important. Si une femme peut changer d'avis à propos de cette convention - s'il n'est pas fait respecté - nous perdrons ce droit!'... Ils n'ont pas estimé qu'une convention qui est immorale tant qu'illégale n'est pas et ne devrait pas être qu'on peut imposer. Ils n'ont pas estimé que des hommes d'affaires font et rompent des contrats à chaque seconde... Seulement une femme qui, comme toutes les femmes, est vue comme rien qu'un utérus pour autrui, est censée être fidèle - ou être maintenue en place pour - le plus punitif, la plus déshumanisant des conventions. Personne d'autre. Certainement aucun homme."

Les objections féministes radicales contre les conventions de gestation pour autrui reposent sur deux idées principales, qui sont communément levées contre toutes les formes de technologie de reproduction. Premièrement, la femme se vend dans une forme d'esclavage; et deuxièmement, la femme ne peut pas donner un consentement informé parce qu'elle ne sait pas comment elle se sentira plus tard envers l'enfant qu'elle porte.

Quant à la première objection, il peut être facilement soutenu qu'il n'y a rien de différent, dans la sorte, d'une personne louant son utérus et d'autres femmes qui louent régulièrement d'autres aspects de leurs corps dans des contrats de travail : les docteurs, les programmeurs, les secrétaires. La question réelle à ce problème est, Qu'est-ce qui constitue l'esclavage ?

L'essence de l'esclavage est ce que l'on a appelé "l'aliénation de la volonté" - c'est-à-dire le fait que vous transférez à une autre personne pas simplement l'utilisation limitée de votre corps, mais toute la responsabilité morale et juridique. Dans le fond, vous transférez le titre de vous comme celui d'un être humain. Mais si vous avez signé une telle convention, vous perdriez

immédiatement toute responsabilité pour être fidèles à ses termes, parce que vous ne seriez plus une entité juridique capable du fait d'être attaché selon des conventions. De cette manière, une "convention d'esclavage" est une contradiction dans les termes. Tout qui peut être conventionné est seulement les services.

La deuxième objection aux conventions de gestation pour autrui est - qu'une femme ne peut pas donner un consentement informé - lève de la même façon des questions générales du droit contractuel. Et sur ce point, le système juridique semble par moments approuver les féministes. Quelque soit dans le cas de Baby M, ce que le juge Sorkow ait trouvé en faveur du père biologique et contre la mère porteuse, sa décision a critiqué implicitement les conventions de procréation pour autrui : "[la mère porteuse] ne prend jamais une décision complètement volontaire, informée, car tout à fait clairement n'importe quelle décision avant la naissance du bébé est, dans le sens le plus important, non informée et n'importe quelle décision après qui, contrainte par un engagement contractuel préexistant, et par la menace d'un procès et l'incitation d'un paiement de 10.000\$, ces décisions sont autres que complètement volontaires. Ses intérêts ne soulèvent que peu d'inquiétude chez ceux qui ont contrôlé cette transaction."

Mais cette décision n'infirme pas tellement les conventions de gestation pour autrui en tant que invalidation de toute possibilité de convention entre êtres humains. La cour identifie injustement des obligations contractuelles, volontairement établies, comme d'une façon ou d'une autre de la coercitivité. Considérez ce que la cour voit comme un manque de consentement informé.

Premièrement, la gestatrice ne sait pas comment elle ressentira le bébé qu'elle porte jusqu'à ce qu'il ce soit né. Une déclaration semblable pourrait être faite au sujet de n'importe quel accord. Si je vends ma maison de famille, par exemple, je ne sais pas comment je regretterai les souvenirs et les associations qu'elle contient jusqu'à ce que l'on quitte la maison. Si je suis payé pour peindre un paysage, je ne sais pas comment je pourrais devenir attaché à la peinture avec émotion jusqu'à ce qu'elle ait été réalisée. Réclamer qu'une femme peut changer d'avis à propos d'un accord, en toute impunité, simplement parce qu'elle a d'autres pensées, c'est dire qu'aucun accord n'existe de fait.

Deuxièmement, on dit que la gestatrice est "contrainte par un accord préexistant" et "la menace d'un procès." Ces deux facteurs sont presque la définition de ce qui constitue une convention : à savoir, un accord qui lie des parties à certaines actions et les laisse vulnérables aux dommages s'ils manquent de mener à terme ces actions. Si ces facteurs sont intrinsèquement coercitifs, alors tous les accords sont eux-mêmes la coercition.

Troisièmement, les intérêts de la gestatrice "ne soulèvent que peu d'inquiétude chez ceux qui ont contrôlé cette transaction." De nouveau, c'est vrai pour tous les accords, qui lient des personnes qui poursuivent leurs propres meilleurs intérêts perçus. Si la gestatrice est mûre et réfléchie, il est supposé qu'elle se débrouille toute seule. Si la gestatrice découvre plus tard que la garde du bébé est dans son intérêt personnel réel, elle peut faire une brèche dans la convention et payer les dommages impliqués.

Le refus féministe de la gestation pour autrui, est alors juste un autre assaut sur le droit féministe de faire des choix "faux" et sur le marché libre, qui est l'arène de ses choix.

Cela devient clair à chaque fois que les féministes radicales s'épanchent sur ce qu'elles appellent "des situations individuelles limitées" - telles qu'une sœur attendant un enfant pour

sa sœur stérile. Cela, certains maintiennent, devrait être toléré pour des raisons compassionnelles, au même niveau qu'un don de moelle osseuse entre parents.

Par exemple, dans le livre « Nouvelles Approches à la Reproduction Humaine », la rédactrice Linda M. Whiteford fait une distinction entre la gestation pour autrui commerciale et la gestation pour autrui altruiste. "la GPA commerciale exploite des différences de classe socio-économiques," argumente L. Whiteford, "en utilisant le besoin financier et le besoin émotionnel comme une monnaie. L'échange d'argent transforme la GPA d'un cadeau altruiste entre sœurs ou amis à la vente de bébés et à la location d'utérus..."

Mais la GPA "humanitaire" est encore la médicalisation de l'accouchement. Ici l'objet de condamnation féministe radicale devient clair : ce ne sont pas les technologies de reproduction en soi qui sont le vrai mal, mais le marché libre. Les femmes peuvent prêter avec compassion leurs utérus, mais on ne devrait jamais les permettre de matériellement tirer profit du processus.

Pourquoi ? Parce qu'une telle réalisation de bénéfices excessifs exploiterait les utérus de femmes défavorisées. En d'autres termes, si une gestatrice a besoin vraiment d'argent, ses conventions sont sans fondement pour cause de coercition socio-économique. Mais ce sont précisément ceux qui ont le plus besoin d'argent qui ont besoin de pouvoir passer des accords. Nier à une pauvre femme le droit de vendre ses services – en tant que serveuse ou en tant que gestatrice – assène un coup mortel à ses chances économiques. Ses services et son travail peuvent être les seules leviers sur lesquels elle peut exercer une influence pour sortir elle-même de la pauvreté. Au-delà du reste, elle a besoin du droit de faire des accords, bien plus que les femmes riches et fortes.

La vraie question entourant les nouvelles technologies de reproduction reste "le corps d'une femme, le droit d'une femme." Essentiellement, les féministes radicales veulent changer le slogan le plus célèbre du féminisme pour y lire : "le corps d'une femme... quelquefois le droit d'une femme."

Mais si des féministes radicales fantaisistes argumentent contre les nouvelles technologies de reproduction, elles sont claires sur la finalité. Souvenez-vous : le féminisme radical est une demande de révolution, pas de réforme. Comme Gloria Bowles et Renate Duelli Klein se sont exprimés dans leur présentation de l'anthologie « Théories des Études Féministes », "les structures éducatives présentes (et par nature toutes les institutions sociétales) ne peuvent jamais intégrer les revendications féministes parce que leur existence même dépend de la perpétuation d'hypothèses et de valeurs patriarcales... Ce que nous représentons n'est rien d'autre qu'une révolution intellectuelle : nous défions la culture dominante à sa source."

Pareillement, les féministes radicales ne cherchent pas à réguler des conventions liées à la procréation ou des procédures. Au lieu de cela ils demandent leur abolition. Ils cherchent à déclarer illégaux des pratiques de plus en plus répandues telles que la gestation pour autrui, la Fécondation In Vitro ou la mise en place de contraceptifs. Ils demandent des sanctions juridiques contre quelqu'un qui vend ou fournit de tels services - par ex les docteurs et les hôpitaux - et un arrêt des recherches dans ce domaine.

Pendant que de telles demandes pour la "justice technologique" peuvent apparaître effectivement radicales, il est difficile de les voir comme particulièrement "féministes".